

Annexe 4: Régimes

Code	Description_FR Document Technique BCSS	Description
GE1	Régime ordinaire	Séjour en prison
GE2	Détention limitée	N'est plus utilisé
GE3	Arrêts de fin de semaine	= Régime ordinaire
GE4	Semi-liberté	N'est plus utilisé
GE6	Liberté limitée (INT suite à une décision de la CDS)	N'est plus utilisé
GE7	Détention limitée	= Régime ordinaire
GE8	Détention à domicile ¹	= Surveillance électronique
GE9	B/A sous ET	= Surveillance électronique
GE10	ET Dir, sauf TD	= Surveillance électronique
GE11	ET DDB	= Surveillance électronique
GE12	ET SURB	= Surveillance électronique
GE13	ET TBS	= Surveillance électronique
GE14	Maison de transition	Une maison de transition est une structure résidentielle de petite taille où une quinzaine de détenus passent les derniers mois de leur détention à travailler à leur réinsertion dans la société.
GE15	SE JAP Surveillance électronique octroyée par le Juge d'Application des Peines	
GE16	DL JAP Détention Limitée octroyée par le Juge d'Application des Peines	

¹ Le condamné est autorisé à rester chez lui, mais il est relié à un centre de contrôle par un dispositif spécial (généralement un bracelet de poignet ou de cheville). Il doit respecter certains rendez-vous. Il peut se déplacer librement à l'intérieur, mais tout déplacement à l'extérieur de la maison devra être organisé à l'avance. Par exemple, il peut aller au travail, chez le médecin ou à l'école. Le condamné est autorisé à recevoir des visiteurs. C'est une sorte de prison maison.